

## DECISION DU MAIRE 2025/003

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### **OBJET :**

**Demande de soutien financier au titre de la DSIL 2025 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu les projets de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025,

Considérant que ces projets représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 pour les projets suivants :

- Réhabilitation d'un bâtiment en espace santé
- Renaturation d'une parcelle bâtie rue du commerce

**ARTICLE 2 :** Le montant sollicité est de 35% pour ces projets.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 13 janvier 2025

Edith GUEUGNEAU  
Maire

